



Désaccord sur les modalités de paiement d'une pièce auto

Par rikaz, le 29/04/2014 à 23:07

Bonsoir,

J'ai passé commande hier pour une crémaillère de direction auprès au près d'un point de vente de pièce détachées, en demandant un paiement en 3 fois. Le commerçant accepte et me demande un chèque d'acompte que je lui fais... il m'appelle aujourd'hui pour me dire que la pièce sera là demain, de venir avec carte bancaire, rib et pièce d'identité pour la mise en place du paiement en 3 fois par carte bancaire... Là ou ça se gâte c'est quand il me dit de ne pas oublier mon chéquier car au cas ou un de mes paiements par carte serait refusé par la banque il assure ses arrières en me demandant 3 chèques du meme montant que soit disant il n'encaissera pas et me restituera apres chaque débit sur ma carte bancaire!!!!!!

Je lui a bien dis que c'était hors de question, et il m'a répondu qu'il devait voir ça avec sa direction... Je doute que ce soit légal... de plus peut il me demander un chèque de consigne si rien a ce sujet n'apparait sur le bon de commande?

Merci d'avance pour votre aide

Par moisse, le 30/04/2014 à 08:56

Bonjour,

Chèque de consigne, chèque de caution...tout cela n'existe pas juridiquement parlant.

Un chèque doit être provisionné dès la signature afin que son bénéficiaire puisse en réclamer le paiement par présentation auprès du tiré.

Ce n'est pas un instrument de crédit par plus qu'un engagement cautionné.

Par rikaz, le 30/04/2014 à 09:16

Merci Moisse mais ça ne répond pas à ma question...[smile17]

Par Lag0, le 30/04/2014 à 09:52

Bonjour,

Cela ne répond pas tout simplement parce qu'il n'y a pas de réponse !

Soit vous payez votre pièce au comptant, soit vous faites un crédit dans les règles. Toute autre mesure n'est qu'arrangement plus ou moins occulte !